



LE PROTOCOLE INTERMINISTÉRIEL DÉVELOPPANT LES LIENS ENTRE LA JEUNESSE, LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

Le 20 mai 2016 a été signé par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministre de la Défense et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le sixième protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale.

Ce protocole conforte et renforce l'action des trinômes académiques.

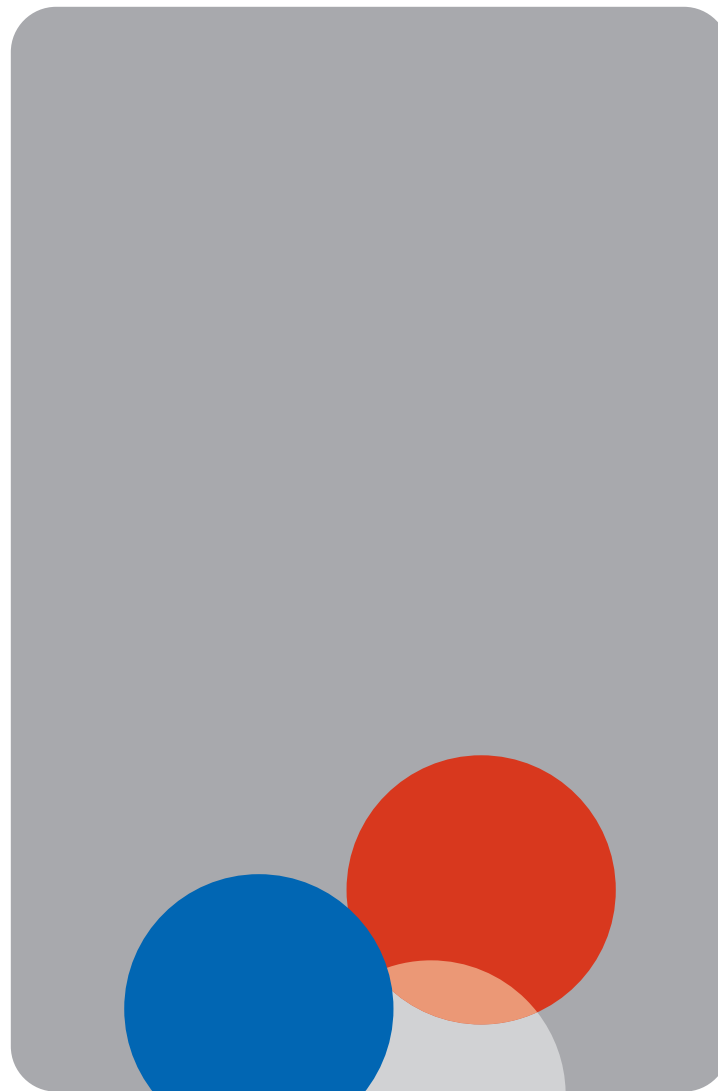
L'action des trinômes implique de nombreux partenariats entre l'éducation nationale, la défense, l'enseignement agricole et le monde associatif, mais aussi avec l'ensemble des autres acteurs publics (collectivités territoriales, gendarmerie, police, justice...).

UN PEU D'HISTOIRE...

Comme le disait en 1987 Pierre Garrigue, doyen de l'Inspection générale d'histoire-géographie et cofondateur des trinômes académiques avec Louis Quinio, président de l'UNION-IHEDN : «L'esprit de défense n'est nullement une grâce d'état mais œuvre d'éducation. Les connaissances, comportements et valeurs dont il est tissé ne naissent pas spontanément et doivent être enseignés».



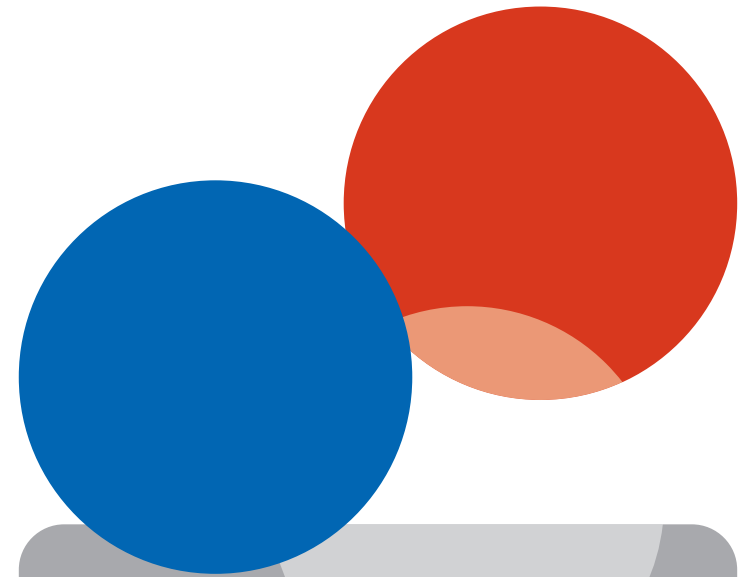
LES TRINÔMES ACADÉMIQUES



Retrouvez l'actualité
des trinômes sur le site :
www.cheminsdememoire.gouv.fr
Rubrique «Les trinômes académiques»



DIRECTION DES PATRIMOINES,
DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES



LES TRI
NÔMES
ACADÉ
MIQUES

MINISTÈRE DES ARMÉES	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
IHEDN	UNION-IHEDN	



“ Les trinômes académiques ont pour mission de développer et faciliter l’enseignement de défense. ”

L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

L’enseignement de défense est un enseignement obligatoire lors de la scolarité. Il est intégré au socle commun de connaissances, de compétences et de culture que chaque élève doit acquérir. Il recouvre la connaissance de la défense et de la sécurité nationale à travers son histoire, ses enjeux, son patrimoine. Il constitue la première étape du parcours de citoyenneté créé par la loi du 28 octobre 1997.

LES TRINÔMES ACADÉMIQUES

Créés en 1987, les 33 trinômes académiques sont placés sous l’autorité du recteur. Ils regroupent dans chaque académie un représentant du ministère de l’Éducation nationale (MEN), du ministère des armées (MINARM) et de l’Union des associations d’auditeurs de l’institut des hautes études de la défense nationale (UNION-IHEDN). Ils agissent en partenariat privilégié avec le ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MINAA).

LES MISSIONS

Les trinômes académiques ont pour mission de développer des actions de formation de la communauté éducative à l’enseignement de défense. Ils conduisent également des actions de sensibilisation des jeunes à la défense sous les différents aspects qu’elle recouvre.

Les actions des trinômes académiques font l’objet d’un soutien financier de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, après avis de la Commission pour la promotion de l’esprit de défense (CPEDEF).

La CPEDEF associe l’inspection générale de l’éducation nationale et la direction générale de l’enseignement scolaire pour le MEN, l’UNION-IHEDN, l’IHEDN et la DPMA. Tous les éléments relatifs aux CPEDEF et au financement des projets d’enseignement de défense sont en ligne sur la plateforme d’enseignement de défense Educ@def.

www.cheminsdememoire.gouv.fr

Rubrique «Educ@def / financement des trinômes académiques»

LES RÉALISATIONS ANNUELLES

22 000 enseignants formés à l’enseignement de défense.

532 000 élèves concernés par des rallyes citoyens, visites d’unités militaires et du patrimoine militaire, participations à des commémorations.

120 actions d’information des jeunes, de la communauté éducative et des partenaires locaux, sur les enjeux de défense et le lien jeunesse-défense.

Pour toute information sur le soutien de la DPMA à l’action des trinômes académiques, contacter le bureau des actions pédagogiques et de l’information :

SGA/DPMA/SDMAE/BAPI

Parcelle Est - Victor-Zone E - Bâtiment 28
2^e étage - Bureau 036
60 boulevard du général Martial Valin
CS21623 - 75509 Paris Cedex 15
Mél > dmpa.bapi.fct@intradef.gouv.fr

